

L'OUVRIER MÉTALLURGIQUE

organe mensuel

de la fédération française des syndicats professionnels de la métallurgie
et parties similaires (C.F.T.C.)Rédaction-Administration : 28, Place Saint-Georges — PARIS (9^e)

Impressions de Congrès

par Lucien LÉONARD

Vivre quelques heures dans une contrée qui vous est étrangère, au milieu de camarades de sa profession, être accueilli si fraternellement, sentir vibrer à l'unisson le même idéal, goûter le charme d'un site ravissant, comment ne pas en éprouver et en garder une grande satisfaction et un profond souvenir ?

Oui, ce souvenir sera conservé précieusement car il est pour le militant syndical la bien douce récompense de ses modestes efforts qui l'inciteront à les multiplier pour la cause qui lui est chère.

C'est pourquoi il livre à ses camarades ses quelques impressions toutes personnelles d'une visite aux Métallos (T.M.) ardennais.

« Portez à nos camarades ouvriers métallurgistes de la Région Parisienne le salut très fraternel des Métallos ardennais ».

Telles sont les paroles, exprimées avec une sincérité vraiment cordiale, qu'au déclin du Congrès départemental des Métallurgistes, qui s'est tenu à Nouzonville, le 12 septembre, j'ai recueilli avec émotion, serrement de mains et grande joie, et dont je me suis acquitté fidèlement auprès des ouvriers parisiens en m'efforçant d'en traduire toute l'expression.

Tout au long d'un Congrès comme celui-ci où, animés du même esprit de collaboration sont réunis des camarades d'une même corporation pour étudier tous les moyens susceptibles de développer, d'intensifier leur action et puiser en même temps l'aimant indispensable pour la forger, comment ne pas être saisi d'admiration devant l'unité de compréhension de tous ces militants.

J'ai pu apprécier leur grand cœur dans l'accueil qu'ils ont réservé au représentant de leur Fédération, leur grand désir de se sentir soutenus et épaulés par leurs dirigeants. L'attention sérieuse qu'ils témoignèrent au cours des différents rapports qui leur furent présentés, leur participation à la discussion parfois

animée mais toujours très cordiale, sont autant de satisfaction, de reconfiance pour ceux qui portent les responsabilités et qui se sentent ainsi compris.

Qu'il s'agisse de l'étude des conventions collectives, du respect de la liberté syndicale, des questions d'embauche et de débâche, des 40 heures, de la défense de la famille, etc..., j'ai pu constater combien nos camarades étaient avertis.

J'ai pu me rendre compte également de l'organisation, de la discipline, de l'ordre qui règnent dans cette région ; c'est dire combien les dirigeants qui ont pour mission de mener à bien le syndicalisme chrétien peuvent être fiers de la confiance que leurs adhérents mettent en eux, confiance justement méritée par les résultats obtenus et dont la Fédération pourrait citer plusieurs exemples tout à l'honneur de nos camarades des Unions régionales ou départementales.

Aussi est-ce pour un propagandiste de nos organisations syndicales un très grand plaisir d'être associé à de telles manifestations car il en remporte vraiment une excellente et consolante impression.

Aussi ces sentiments, ces impressions que je conserve de ce Congrès, je voudrais les faire partager utilement et ils me font un devoir de demander à tous nos syndicats de la Métallurgie de réserver un accueil favorable à l'invitation qui leur sera faite de participer au Congrès fédéral de la Métallurgie qui se tiendra à Paris les 6 et 7 novembre prochain où nous pourrions étudier ensemble les grands problèmes posés par les nécessités de l'heure.

Nul doute que tous nos représentants de syndicat en comprennent toute l'importance ; ils peuvent être assurés qu'ils remporteront, comme moi de Nouzonville, un plus grand désir d'apporter à notre action syndicale un regain d'activité, de dévouement pour que notre Fédération devienne de plus en plus un voie de prospérité.

Lucien LÉONARD.

FIN DE JOURNÉE

Tu ne veux pas cela !

Devant ta machine ou devant ton établi, mon frère ouvrier, tu as repris ton quotidien travail après un nécessaire et mérité congé familial.

Tu as repris ta tâche, toute ta tâche, avec ce que ce mot comporte de faiblesse et de force, de courage, de soucis et de peines.

Pas seulement ton œuvre continue qui, unie à d'autres œuvres formeront finalement un tout qui sortira fini de l'usine vers des buts différents.

Pas seulement cela, mais aussi ta tâche de solidarité sociale, ta tâche syndicale sans laquelle, ouvrier, tu ne peux pas, avec tes frères, les autres ouvriers, former la force utile et sage nécessaire à la défense des droits indiscutables qui sont les tiens.

Et cette tâche syndicale tu sais bien, mon camarade, qu'elle n'est tout à fait réalisable qu'à la condition d'une unité stricte et d'une identité de vues complète sur les problèmes auxquels il est donné de chercher des solutions.

Et tu devines tout de suite que je veux parler ici de « TON » journal.

C'est nécessaire, et tu l'en rends compte, un journal syndical. Cela est si vrai que tu l'acquiesces si tard et que tu le désolés si on l'annonce des difficultés telles qu'il puisse un jour disparaître.

Pourtant, en ces jours de ren-

trée, c'est un langage tel que je veux tenir ici.

« TON » journal, ouvrier mon frère, est menacé. Comment, réfléchis, pourrait-il en être autrement quand de grands quotidiens s'emparent de la tâche ? La vie est rude pour un petit journal, fût-il mensuel et, comme le tien, modeste et sans aucune prétention.

Or, voilà qu'aujourd'hui, il en a, des prétentions.

D'abord celle de vivre, de vivre malgré la vie plus chère, les prix qui montent. Mais il compte sur toi. Il attend la modeste participation aux frais de rédaction, d'imprimerie et de poste que constitue l'abonnement annuel.

Réfléchis, mon frère ouvrier, qui connais la difficulté de chaque jour d'équilibrer ton budget familial.

Pourquoi en serait-il autrement pour ceux qui ont la charge, chaque mois, de créer ton journal ? Comment pourrait-il en être autrement ? Tu sais bien qu'il ne peut pas être gratuit, qu'il ne doit pas être gratuit... et que, pour ton indépendance et pour la sienne, il faut que tu le paies... Qu'il soit à toi, réellement, tout entier.

Enfin, que tu l'achètes ! Et puis, ton journal a une autre prétention ; il veut se présenter sous un aspect plus nouveau, plus attrayant, plus « lisible ».

(Voir suite 2^e page,

CAMARADES !

Les 6 et 7 Novembre 1937 seront, si vous savez le vouloir, deux dates que retiendra l'histoire de notre mouvement

NOTRE XVIII^{ME} CONGRES FEDERAL

doit réunir à Paris les délégués de tous nos syndicats affiliés

PROGRAMME DES TRAVAUX

Samedi 6 Novembre

9 h. - Réception des délégués ;
9 h. 30 - Ouverture du Congrès par le Président Fédéral ;
Designation des commissions de contrôle ;
Rapport moral par Paul Le Bihan, Secrétaire Général de la Fédération ;
Rapport financier par Jean Gerstel, Trésorier Fédéral ;
12 h. 30 - Repas en commun ;
14 h. 30 - Compte rendu des commissions de contrôle ;
Rapport sur l'Ouvrier Métallurgiste par Jean Pérès, secrétaire délégué ;
Rapport sur le renouvellement des conventions collectives. Position à prendre par la Fédération, par Joseph Botton, Secrétaire permanent ;
Rapport par Paul Vignaux, Directeur à l'École des Hautes Études "Où en sommes-nous de l'expérience en cours" ;
Rapport d'Henri Denis, Professeur à l'École Normale Ouvrière de la C.F.T.C., La Situation Métallurgique en France ;
19 h. 15 - Dîner en commun.

Dimanche 7 Novembre

9 h. 30 - Une Méthode d'action syndicale à développer : La section d'entreprise, son régime, Rapport par R. Lelièvre ;
Rapport d'Emile Sébert, Secrétaire du Syndicat général des Agents de Maîtrise : Pourquoi nous avons créé cette nouvelle organisation, ses avantages, et comment la développer ;
Révision des Statuts Fédéraux par Jean Pérès, Secrétaire délégué et administrateur des Unions Fédérales ;
Élection du Bureau - Directives générales ;
Conclusion et Vœux ;
Attestation de clôture par Chaudemagne Broutin, Président de la Fédération ;
13 h. - BANQUET DE CLOTURE.

Toutes les séances du Congrès auront lieu 28, place Saint-Georges

Agents de Maîtrise

Au cours de la réunion tenue par les agents de maîtrise du bassin de Maubeuge adhérents à notre Syndicat général, à l'occasion du 1^{er} Congrès de l'Union locale, nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos camarades quelques extraits de l'échange de vues qui eut lieu et dont l'intérêt s'impose à notre attention :

La Section du Bassin de la Sambre du Syndicat Général des Agents de Maîtrise de la Métallurgie et Parties similaires :

Approuvent leurs camarades de la Région Parisienne d'avoir créé au sein de la Fédération de la Métallurgie un Syndicat des Agents de maîtrise de la Métallurgie. Ils forment le vœu que l'organisation s'étende sur l'ensemble du territoire afin que des sections locales ou régionales soient prévues.

Un nouveau pas vient d'être fait vers la profession organisée ; ils se réjouissent de voir les Agents de Maîtrise en prendre l'initiative. Ceux dont les responsabilités sont lourdes sont souvent méconnues, entendent que soit mis fin à cette situation en beaucoup de circonstances par trop paradoxales ; ils ne veulent plus être des sacrifiés. Ils font confiance à leurs dirigeants dévoués qui président aux destinées du Syndicat Général des Agents de Maîtrise et qui, habilités par leur grande compétence technique, professionnelle et syndicale, doivent mener à bien le nouveau groupement.

Ils entendent les aider à travailler utilement au développement de leur organisation tant souhaitée de leur profession par une active propagande pour faire des adhérents.

Le Secrétaire : Locqueneux.

Salaires et coût de la vie EN AMÉRIQUE

Le « Wall Street Journal » fait observer que le salaire hebdomadaire moyen des ouvriers dans l'industrie américaine est actuellement de 26 doll., soit 2 doll. 50 seulement au-dessous de la moyenne de 1929, alors que le coût de la vie est inférieur encore de plus de 15 % à ce qu'il était en 1929.

Souhaitons que les ouvriers français puissent à brève échéance voir cesser la hausse du coût de la vie et leur salaire retrouver ainsi un pouvoir d'achat plus équitable, sans être contraints à des demandes périodiques de rajustement qui ne compensent que de loin les hausses qu'ils subissent abusivement.

Après la réunion du Bureau DU 13 SEPTEMBRE

Léonard, Le Bihan, Gerstel, Le Huède, Foudrier, Botton étaient présents, le camarade Pérès s'était fait excuser.

Le Bureau, après avoir réglé certaines questions financières se rapportant à la gestion de nos différentes Caisses et entendu les renseignements fournis par Botton sur la situation des Caisses de Crédit et notre Avoir auprès de celles-ci, c'est Léonard qui prend la parole pour rendre compte de son déplacement à Nouzonville. Ses impressions sont particulièrement favorables en ce qui concerne le développement de notre mouvement dans la Région des Ardennes ; le Congrès départemental auquel il avait été invité, a montré la vitalité des Syndicats des Travailleurs de la Métallurgie ; de nombreux militants, de plus en plus formés, s'emploient à consolider nos positions et à poursuivre la propagande dans un milieu, difficile sans doute, mais sur lequel nous comptons à l'avenir. Au cours des manifestations de la journée du 12 septembre, les nombreuses questions posées à notre camarade lui ont montré l'intérêt que portent les T.M. à tout ce qui touche la profession.

Le Vice-Président de la Fédération s'était rencontré avec l'ancien secrétaire du Syndicat ardennais, le camarade Jacquemin, installé depuis quelques années dans la Région parisienne ; ce dernier, cependant, avait tenu à montrer à ses compatriotes qu'il n'avait point renié ses origines et, qu'à l'occasion, il éprouvait la plus vive satisfaction à se retrouver avec ses cama-

Ailleurs qu'en Méditerranée

Il y a les pirates du franc qui font monter les prix intérieurs ;

Les dynamiteurs des lois sociales ;

... Et une presse qu'ils paient pour torpiller les avantages obtenus par la classe ouvrière.

rades (les Sangliers des Ardennes, titre dont il est lui-même très fier). En terminant son exposé, Léonard apporte aux métallurgistes parisiens et à la Fédération, donc à l'ensemble de nos camarades, le salut fraternel des T.M. ardennais.

Le Bureau aborde ensuite la fixation de la date du Congrès Fédéral. Les 6 et 7 novembre sont retenus et l'ordre du jour est examiné ; le prochain Bureau le fixera définitivement. D'ores et déjà, le renouvellement des conventions collectives fera l'objet d'un important débat. A cet effet, une commission est constituée en vue de l'examen du projet de Convention Nationale préparé par nos camarades du Syndicat de la Métallurgie de Paris.

Le monopole de l'embauchage revendiqué par la C. G. T. dans certaines usines d'aviation nationalisées est examiné ; une action sera entreprise en accord avec la C. F. T. C. pour faire cesser cet état de chose contraire à la constitution démocratique de l'organisation syndicale libre.

Le Conseil décide de répondre favorablement à la démarche faite auprès de la Fédération par le Comité laïque qui doit continuer l'action entreprise par l'hebdomadaire Sept par la création d'un nouvel organe.

Le questionnaire en projet, après quelques modifications, est adopté et sera adressé aux Syndicats affiliés ; son objet principal est d'éclaircir la Fédération sur la situation et l'action des organisations qui lui sont adhérentes.

ENCORE UN PATRON DE COMBAT

Est-il honnête d'inculper systématiquement l'ouvrier de l'esprit "Lutte de Classes" ?

par JEAN RICHARD

On l'a, finalement, bien menue dans l'esprit d'un public enclin à juger trop vite, cette opinion que l'ouvrier français, animé envers ses employeurs d'une âcre rancœur entretenait en lui-même une sorte de ferment pernicieux qui, exprimé et mis en commun, faisait au total un sentiment collectif parfois violent et nommé : esprit de lutte de classe.

Pour nombre de « bien pensants » l'ouvrier ne peut avoir, envers le patron qu'une antipathie haineuse toujours prête à se manifester en une expression parfois brutale.

D'ores et déjà, il est entendu que la révolution, si elle doit venir, sera le fait, uniquement des ouvriers. Le patron en sera la seule et totale victime. Il n'aura dans l'aventure aucune responsabilité.

Il est des milieux où l'on juge ainsi : C'est une erreur et une injustice.

Nous avons assez dit et écrit ici

que rien de bien ne pourrait sortir d'une opposition constante entre l'ouvrier et son patron. Nous savons trop les avantages qui pourraient résulter d'une loyale collaboration réciproque, pour qu'on ne nous accuse point de prôner en ces lignes cet « esprit de lutte de classe » que, précisément, nous entendons dénoncer aujourd'hui.

Mais, de là à rejeter sur nos camarades, sur tous nos camarades la responsabilité entière de ce déplorable état de fait, nous en demandons bien pardon à ceux que, tout à l'heure, nous allons contrarier dans des opinions qui leur sont les plus chères, mais nous disons :

L'ouvrier français ne doit pas, sans une discrimination intelligente et impartiale, être tenu pour seul responsable d'une pareille situation.

Bah, nous dira-t-on, la chose est bien connue pourtant. L'ou-

vrier nourrit pour son patron une antipathie flagrante. Il suffit de l'entendre en parler pour se faire un jugement.

Le patron, c'est la bête noire, l'exploiteur auquel on est bien forcé, pour vivre, de se soumettre... d'une soumission qu'on espère, au surplus, momentanée.

Bref, si les rapports entre l'ouvrier et le patron sont tellement tendus, il ne faut s'en prendre qu'à l'ouvrier, déplorable « rouspéteur » jamais satisfait de son sort.

Voilà sans doute ce qu'on nous dira si nous voulons laver l'ouvrier — du moins un certain nombre d'ouvriers — de la culpabilité dont on les charge.

Fort bien ! A cela, nous laisserons les faits répondre à notre lieu.

Voici quatre documents émanant d'une grande entreprise industrielle de Normandie que nous ne nommons point aujourd'hui.

Ayant constaté une anomalie dans l'attribution des congés payés effectuée par la direction dans des conditions lui paraissant arbitraires, le secrétaire du syndicat chrétien, en majorité dans ladite usine, adresse au directeur la demande de précision suivante :

A Monsieur le Directeur,

Plusieurs camarades nous présentent actuellement leurs doléances au sujet d'un cas répété dans plusieurs ateliers à propos des congés payés dans votre établissement. Afin de pouvoir les satisfaire, nous venons solliciter de votre bienveillance l'explication de cette anomalie.

Certaines ouvrières, n'ayant droit qu'à six jours de congés payés, subissent une mise à pied de même durée du fait de la fermeture partielle de l'usine du 6 au 23 août. Or, dans les mêmes ateliers, des personnes employées au même travail, étant dans le même cas en ce qui concerne les congés payés, sont occupées le reste du temps de la fermeture partielle.

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous faire connaître le pourquoi de cette différence et ce, de façon à ce que nous puissions faire état de cette explication qui satisferra, nous l'espérons, tous les intéressés.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Direc-

COMMENT !!!!

vous n'avez pas lu
LE LIVRE TANT ATTENDU

par ceux qui, adhérents et militants, veulent connaître ce qu'ont été depuis leur création nos organisations :
"50 ANNÉES DE SYNDICALISME CHRÉTIEN" (1)
que vient d'écrire notre Président Confédéral Jules ZIRNHELD, élu Président de la Confédération internationale des Syndicats Chrétiens, acclamé et porté en triomphe par les Congressistes réunis à PARIS, les 6 et 7 Novembre 1937.

(1) Ce livre vendu au prix de 15 francs à la Confédération, 28, place Saint-Georges à PARIS (9^e) et aux sièges des Unions Régionales et Unions Départementales, doit être entre les mains de tous.

DOCUMENTS A LIRE

Toutes les bibliothèques syndicales devraient posséder, le numéro de la vie intellectuelle du 10 Septembre 1937, aux Éditions du Cerf, 29, Boulevard de la Tour-Maubourg, Paris (7^e). Prix : 5 francs, port en sus :

Le billet de Christianus "L'ÉGLISE CORPS DE PÉCHÉ" et l'important article d'Henri Guillemain "PAR NOTRE FAUTE" doivent être lus par tous ceux qui ont le souci de leur INFORMATION et de leur FORMATION.

L'Action Internationale

A Vienne, en juillet 1937, se réunissait le Comité Fédéral International des Syndicats Chrétiens de la Métallurgie.

Le président Gustave WALLEYN, Belgique, après avoir souhaité la bienvenue aux organisations affiliées représentant : la Belgique, la France, la Hongrie, les Pays-Bas, la Pologne, la Suisse, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie, donne la parole au Secrétaire FRANS VAN WELLE pour la lecture de son rapport moral ; de celui-ci il est utile de retenir les passages suivants :

« A l'heure actuelle trois mouvements d'idées s'affrontent : le communisme, le national socialisme et le fascisme et, enfin, la vraie démocratie. Nous constatons dans les pays où a sévi le despotisme et l'anarchie, l'établissement d'une dictature en réaction contre le régime précédent, telles la RUSSIE, l'ITALIE et l'ALLEMAGNE ; par contre, les pays qui ont lutté des siècles pour leur liberté sont restés fidèles à la démocratie, sous la forme constitutionnelle ou républicaine.

Notre tâche positive doit tendre à l'amélioration des conditions sociales de la classe ouvrière en évitant de nous montrer hostiles aux organisations socialistes, cependant si, dans certaines circonstances, nos principes étaient attaqués, nous saurions les défendre avec énergie.

A. BERTINCHAMPS présente ensuite les rapports sur les 40 heures dans l'Industrie Métallurgique et, après lui, le R.P. STRLBOŠCH O.P., fait un exposé sur « les nouveaux courants d'idées ».

Le Comité entend ensuite les rapports des différents pays :

La Belgique dont le chômage est en sérieuse régression, dans les métaux il a diminué de 50 % environ, et les majorations accordées aux chômeurs augmentées de 10 % ; la réalisation de l'Assurance-Chômage obligatoire est en bonne voie, et sans avoir recours à la tutelle de l'Etat ; un système d'échelle mobile fonctionne à la satisfaction de tous, employeurs et salariés, et les effectifs sont en progression constante et atteindront bientôt le chiffre de 50.000 adhérents.

La Hongrie améliore peu à peu sa situation, mais se heurte à l'hostilité des Syndicats socialistes qui rendent nos camarades responsables de l'attitude prise par un Gouvernement soi-disant chrétien pendant les années de dépression économique, où celui-ci n'aurait pris aucune mesure pour le respect des lois sociales.

Dans les Pays-Bas, le chômage est en très nette régression, le chiffre de 40 p. cent des ouvriers métallurgistes organisés et en chômage en janvier 1937, est tombé à 24 p. cent en mai 1937, les salaires accusent également une légère hausse et les organisations syndicales chrétiennes voient augmenter leurs effectifs.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES SYNDICATS CHRETIENS

Les 6, 7 et 8 septembre derniers, se tenait à Paris, à la Maison de la Chimie, le VII^e Congrès de la C.I.S.C. ; 300 délégués représentant sept nations avaient envahi une des plus grandes salles du rez-de-chaussée mise à leur disposition par l'organisation du Congrès de l'Exposition Internationale.

C'est le Président des Syndicats Chrétiens Belges, H. Pauwels, qui dirige les débats.

Au cours de la première séance, parmi les rapports présentés, nous retiendrons celui du Secrétaire Général de l'organisation internationale, Serrarens, qui fit sur cet auditoire particulièrement averti, une très grosse impression ; après avoir passé en revue les événements internationaux, leur répercussion sur le développement de la C.I.S.C., il souligne la mesure prise par le conseil du Bureau de la B.I.T., tendant à écarter de son sein le représentant des Syndicats Chrétiens.

Le lendemain mardi, le Congrès fut honoré de la présence de hautes personnalités, en la personne de S. Em. le Cardinal Verdier et de M. Butler, directeur du B.I.T.

Le Cardinal Verdier, en une courte allocution en saluant les congressistes présents, tint à marquer au Directeur du B.I.T. tout l'intérêt que porte l'Eglise à cette institution.

Le Cardinal, après avoir rappelé le temps où il était le Conseiller théologique des Syndicats Chrétiens, déclare que « c'est au milieu d'eux qu'il apprit à connaître et à aimer le monde ouvrier, le Syndicalisme Chrétien étant un moyen de servir efficacement la cause ouvrière, la liberté syndicale qu'il défend si courageusement, est une des libertés les plus précieuses parce qu'elle conditionne la paix et le progrès social ».

Après lui, c'est M. Butler, Directeur du B.I.T., qui exprime sa satisfaction de l'action menée par le Syndicalisme Chrétien en faveur des travailleurs. Il souhaite tout particulièrement lui voir continuer sa collaboration sur le plan international et il pense que les difficultés qui risqueraient d'entraver celle-ci, pourront heureusement être apaisées.

Au cours des discussions qui eurent lieu l'après-midi au sein des Commissions et plus particulièrement de celle chargée d'élaborer les résolutions, nous tenons à souligner l'énergique intervention de notre Président Fédéral, Charlemagne Broutin, en faveur de l'application de la sem. ne de 40 heures.

En Pologne, nos camarades sont en bonne position et, fait à noter, le parti communiste et le syndicalisme communiste y étant interdits, le nombre de leurs sympathisants est particulièrement considérable, et nos camarades ont dû surveiller très attentivement les admissions des nouveaux membres à leurs syndicats, les communistes ayant incité leurs adhérents à l'affilier à nos organisations chrétiennes.

En Suisse, très nette amélioration dans tous les domaines, nos camarades luttent pour les vacances payées, l'institution d'un tribunal d'arbitrage, la généralisation des allocations familiales, et pour l'obtention de la semaine de 40 heures ; en prévision de celle-ci certaines tendances à la rationalisation se manifestent, en attendant les heures supplémentaires sont rigoureusement interdites. Enfin, la Fédération Suisse des Syndicats chrétiens de la Métallurgie, a payé au cours de l'année 1936 : 740.000 francs de chômage à ses membres.

En Tchécoslovaquie, la Fédération chrétienne a vu augmenter ses effectifs au cours de l'année 1936 d'un tiers, elle a conclu neuf conventions collectives, le chômage y est également en très nette régression, et c'est la semaine de 48 heures qui est généralement en vigueur.

En Yougoslavie, une amélioration économique est également très nette, mais nos camarades constatent avec tristesse qu'elle est due dans l'Industrie Métallurgique principalement aux aménagements ; la lutte pour les salaires y est particulièrement dure, et alors que les ouvriers qualifiés réussissent à arracher une augmentation, les manœuvres subissent certaines diminutions ; une réglementation des vacances payées est entrée en vigueur et accorde un jour de congé après une année de services, 3 jours après 5 ans et 7 jours après 20 ans, la journée de 8 heures est très exactement appliquée ; enfin, on vient d'introduire dans la législation sociale une assurance vieillesse réalisée de la façon suivante : 6 p. cent du salaire versés à la Caisse = 3 p. cent à la charge de l'employeur et 3 p. cent à celle du salarié, et, pour terminer, citons la loi sur les salaires minima qui vient heureusement d'entrer en vigueur.

Les syndicalistes chrétiens français montreront que, membres d'un grand pays, ils entendent eux-aussi travailler dans leur milieu métallurgiste à la montée du mouvement qui leur a permis d'affirmer leur personnalité, en se dégageant du malheureux troupeau conduit de plus en plus par les agents du « Komintern ».

res par les Nations restées jusque là réfractaires à l'application de la réduction de la durée du travail.

Le résumé de cette journée du mardi ne serait pas complet s'il n'était fait mention des deux rapports présentés à la séance du matin, le premier, sur La primauté de l'humain, par M. Jacques Maritain, exposait d'une manière lumineuse les sujets les plus abstraits, néanmoins, notre écrivain chrétien sut mettre sa pensée si lucide et sa maîtrise philosophique à la portée de l'auditoire qui lui manifesta par des applaudissements prolongés sa reconnaissance.

Le D^r Beekenkamp traita du même problème, mais dans le cadre familial et professionnel, il obtint également un succès mérité ; son exposé en allemand fut excellentement traduit en français par notre ami Thill et notre délégation ne lui ménagea pas ses applaudissements.

Nous noterons que la municipalité parisienne avait tenu à recevoir les congressistes à l'Hôtel de Ville ; une réception officielle avait été offerte en leur honneur ; M. Berthier, secrétaire du bureau du Conseil Municipal, salua les congressistes en termes particulièrement remarquables, en rendant témoignage à leur action en faveur de la liberté syndicale ; Pauwels, dans sa réponse, exprime sa plus vive satisfaction de voir la tradition de courtoisie de notre pays se continuer si dignement par la Ville de Paris.

Le lendemain, mercredi, dernier jour du Congrès, le programme était particulièrement chargé, après l'adoption des résolutions et des vœux, notre Président Fédéral, Jules Zirnheld, fut élu à l'unanimité, Président de la C.I.S.C., cet hommage qui honore à la fois son titulaire et l'organisation qu'il représente, fait un devoir à tous les adhérents de la C.F.T.C. de travailler pour l'extension du Syndicalisme Chrétien en France.

L'après-midi, une visite de Paris en autocar avait été offerte par la C.F.T.C. aux congressistes étrangers, celle-ci s'est terminée par une grandiose réception au nouveau siège fédéral ; nos hôtes étrangers conquis par l'amicale réception qui leur était offerte et particulièrement heureux de témoigner leur satisfaction de voir Jules Zirnheld à la tête de l'organisation internationale, quelques-uns d'entre eux hissèrent celui-ci sur leurs épaules et le portèrent en triomphe.

C'est sur cette note de fraternelle amitié que se termina le VII^e Congrès de la C.I.S.C.

METALLURGISTES PARISIENS

vous êtes particulièrement convoqués pour assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de votre syndicat

Le Samedi soir 23 Octobre 1937, à 20 h. 30

SALLE DU MUSEE SOCIAL

5, Rue Las Cases - PARIS (7^e)

C'est notre camarade

Lucien LÉONARD

qui présidera cette importante réunion dont l'ordre du jour est ainsi fixé

- Rapport Moral par Jean GERSTEL (secrétaire-délégué)
- Rapport Financier par Jacques BUSIN
- Le Devoir Syndical par Joseph BOTTON
- Élection au Conseil Syndical

La carte syndicale sera exigée à l'entrée de la salle
Moyen de communication : MÉTRO-SOLFERINO
Il ne sera pas envoyé d'autres convocations

Les Leçons d'un Conflit

Nul, s'il n'a été mêlé de près au conflit dont les ateliers de la S.I.M.C.A. furent le théâtre du 3 au 30 septembre, ne peut connaître quelles en furent les causes véritables.

Apparemment, c'est la réintégration de 49 ouvriers licenciés qui justifia cette grève et qui, présentée sous ce jour, pourrait être rapprochée de celle que les Etablissements Danhard connurent en novembre 1936.

Pour comprendre quel état d'esprit présidait à la grève de la S. I. M. C. A., il faut faire un retour en arrière et voir dans quelles conditions cette usine travaillait.

Si nous connaissons des boîtes où les directions se montrent rétives aux lois sociales et ne les appliquent que contraintes et forcées, pourquoi donc la direction de la S.I.M.C.A. a-t-elle reconnu jusqu'à ce jour ce que certains appellent des délégués généraux ? Quel est leur rôle ? Ou est-il défini ? Quelle loi, quel contrat mettent à leur disposition bureau, téléphone, dactylo, les dispensent de travailler et obligent leurs électeurs, les ouvriers qui les ont élus, à gagner leur journée à leur lieu et place ? Qu'est-ce que ce comité de « Plancher », qui existait à la tôlerie, comité formé par les amis des amis des délégués et qui étaient répartis dans la chaîne avec la mission, trop bien remplie, hélas ! de freiner la production qui était descendue de 64 à 30 ou 32 voitures par jour ?

Pourquoi la direction a-t-elle toléré que la Maîtrise n'existât plus que de nom et que ce soient les délégués, d'ardents militants « anarchistes », comme par hasard, qui usurpent cette fonction, créant ainsi la plus grande pagaille, au grand dam de cette production que les mêmes « camarades », en d'autres lieux se plaisent à glorifier ?

Conséquence logique de cette carence de l'autorité : plus personne n'était libre. La carte cégétiste devenait obligatoire ainsi que l'adhésion à la « cellule ». Gare au malheureux qui avait le courage d'incarner la liberté en faisant état de sentiments qui n'étaient pas ceux des délégués et de leurs amis : brimades de toutes sortes pleuvaient sur lui jusqu'à ce qu'il prenne la porte ou adhère « librement » au syndicat de son choix et pour cause, à la C.G.T. Est-ce cela la liberté syndicale ? Quand donc la grande masse des travailleurs qui n'aspirent qu'à travailler en toute liberté, usant ainsi du seul moyen naturel de subvenir à leurs besoins et à ceux de toute leur famille, comprendront que ceux qui les méprisent profitent de leur faiblesse ? quand donc feront-ils acte d'hommes libres et forts ?

C'est donc dans de telles conditions que les ouvriers de cette firme reprirent le travail au lendemain des vacances et ce n'est pas sans une certaine stupefaction qu'ils constatèrent que, pendant leur absence, la direction avait pris certaines protections pour isoler les ateliers des bureaux : faisant ainsi échec à des manifestations aussi impetueuses que bruyantes. De plus, la direction, lasse du relâchement qui se révélait chaque jour de plus en plus grand, révoquait le principe de l'autorité et réorganisaient ses services.

L'arrêt de la chaîne par le chef d'atelier, considéré à tort ou à raison comme un V... ne fut que le prétexte attendu pour déclencher la grève. Tout avait été prévu et, à l'heure, les bureaux étaient envahis, tous les services occupés, les fils téléphoniques coupés, le directeur ainsi que l'huissier commis d'urgence pour constater les faits, gardés à vue pendant une heure. Et tout cela serait-il fait de l'ensemble des ouvriers ? Non pas ; mais de quelques dictateurs prétendant parler au nom de la majorité.

Pour brouiller encore les cartes, ce sont les employés commis pour effectuer la paie, réclamée très justement d'ailleurs, qui sont empêchés de pénétrer dans les locaux de l'usine.

En bref, à quoi a servi ce conflit et quelles conclusions en tirer ? Restauration de l'autorité trop tardivement et, après le relâchement cité plus haut, les mesures prises ont fait figure de provocations ; les 49 ouvriers restent sur le carreau comme il fallait s'y attendre et à ce sujet, il eût, et de beaucoup, été préférable de recourir à l'arbitrage et les maintenir en place en attendant le résultat de la sentence, quitte à réduire les heures de travail.

A qui donc incombe la responsabilité de ce mouvement qui fit perdre pas mal, pécuniairement parlant, à leurs auteurs ? En de telles circonstances, on ne manque pas de censeurs qui se rejettent la faute mutuellement. Pour nous, nous dirons tout net que la faute en est aux deux parties. Si la direction, en appliquant strictement le contrat collectif, s'était refusée à se faire la complice d'actes arbitraires comme ils sont encore trop nombreux dans beaucoup d'usines, le conflit n'aurait pas eu lieu.

Reconnaissance du droit syndical des délégués ouvriers ne veut pas dire avilissement de l'ordre indispensable à la marche des services quels qu'ils soient.

Et maintenant, il nous est pénible de constater qu'il y a encore un trop grand nombre d'ouvriers qui se laissent prendre au piège de la démagogie comme les alouettes au miroir, d'autant que certains patrons sont loin de situer objectivement ce qu'ils entendent par collaboration, celle-ci étant considérée par eux comme une sorte de sens unique et à leur seul profit.

Cependant, quoi qu'il arrive, ne compromettions pas nos droits par des actes irréfléchis. Sachons que le régime du travail sous lequel nous vivons est encore trop neuf pour qu'il soit dès à présent totalement accepté et appliqué. Paris ne s'est pas fait en un seul jour. Il nous faudra encore pas mal de temps et de patience pour nous permettre d'arriver à un régime de travail donnant à peu près satisfaction aux deux parties. Pour cela, il faut faire que le syndicalisme soit un instrument de pacification et non une machine de guerre montée contre le patronat, si nous voulons qu'il contribue à l'avènement de l'ordre nouveau.

Jean GERSTEL.

Propos d'argent

Les vieux travailleurs sont dans la misère faute de ressources. Des milliers de familles ouvrières sont logées dans des taudis sans air et d'une exiguïté où la promiscuité des sexes développe, hélas, l'immoralité, toujours faute de ressources.

Ces chiffres, dont l'éloquence tragique se suffit à elle-même et nous dispense de tout autre commentaire, sont ceux du budget français, et le nôtre, et nous n'en sommes pas autrement fiers :

Budget ordinaire de guerre pour 1937 :	
Guerre	Fr. 4.484.039.000
Défense des territoires d'outre-mer	1.373.197.000
Marine militaire	1.810.748.000
Air	1.249.375.000
Total	8.917.419.000

Budget extraordinaire de guerre pour 1937 :	
Intérieur	133.000.000
Guerre	4.221.000.000
Marine	2.650.000.000
Air	2.439.000.000
Colonies	58.000.000
Total	9.501.000.000

Pensions : 5 milliards.	
Récapitulons :	
Budget ordinaire	8.917.419.000
Budget extrordinaire	9.501.000.000
Pensions	5.000.000.000
Total	23.418.419.000

A propos des 40 heures

Salariés travaillant par semaine 40 heures et plus, au cours de ce 3^e trimestre 1937 :

Dans la métallurgie, 99,04 p. 100 ; Dans le travail des métaux ordinaires, 96,46 p. 100 ; Dans l'ensemble des professions assujetties à la loi, 92-93 p. 100.

Nous sommes donc amenés à constater que la réduction des heures de travail n'a pas réussi encore à faire disparaître le chômage partiel, puisque un certain pourcentage de salariés ne travaille pas 40 heures.

La C.F.T.C. à L'EXPOSITION

Dans « Syndicalisme » de septembre, Jean TESSIER décrit avec beaucoup de détails la participation de la C.F.T.C. à l'Exposition Internationale des Arts et Techniques de 1937. Nos camarades en trouveront ci-dessous quelques extraits :

Dans le pavillon de la Solidarité

A l'entrée, sur un vaste panneau donnant la monographie de la technique sociale en France, les syndicats en général sont tout d'abord indiqués comme participant à l'organisation du travail et des travailleurs. Et, sur ce même panneau, entre la Confédération des Travailleurs intellectuels et la C.G.T., nous voyons une couronne circulaire de métal, soulignée du titre « C.F.T.C. », renfermant quatre petits cercles qui figurent la centralisation et l'organisation au moyen des unions départementales de syndicats et des unions professionnelles ou fédérations.

Poursuivant la visite du Pavillon nous arrivons ensuite au panneau concernant la défense professionnelle, qui nous montre comment Etat, lois sociales, organisations de secours aux chômeurs et de placement, syndicats, concourent à la protection des travailleurs. Comme de juste, les trois mêmes organismes — C.G.T., C.F.T.C. et C.T.I. — sont indiqués et, cette fois, il est fait mention des 1.750 syndicats et des 500.000 membres que comptait la C.F.T.C. au début de l'année.

Enfin, dans le grand hall central, sous une immense et fort belle composition artistique représentant le syndicalisme et tandis que les autres formes de « solidarité » ont également leur place, nous trouvons le petit panneau personnel du syndicalisme chrétien. Entourant le monogramme confédéral, quelques chiffres, quelques formules vigoureuses synthétisent de façon heureuse l'importance de notre mouvement et son activité.

Au pavillon de l'Etat Pontifical

Une vaste carte de notre pays que surplombent les quatre lettres : C.F.T.C., encadrées des dates de 1887 et 1937, venant à propos rappeler que celui-ci fête cette année son Cinquantenaire. Le magnifique développement de notre mouvement est éloquentement exprimé par deux brèves indications : 1887 : 2 syndicats, — 1937 : 2.000 syndicats !

Le panneau est encadré de rouge et vert, sur fond gris, et le monogramme argenté s'y détache très nettement, ainsi que les diverses inscriptions, notamment le chiffre de 500.000 adhérents, maintenant sans doute inférieur à la réalité...

Le texte très clair rappelle le but du mouvement syndical chrétien, quelle est sa doctrine, indique les grandes lignes de son action professionnelle, ses principales réalisations (achats et restaurant coopératifs, placement, formation professionnelle et sociale, etc...) et donne les caractéristiques générales de l'organisation confédérale. Enfin, comme conclusion, l'indication d'un but resté toujours le me-

me : « Le Plan de la C.F.T.C. tend à réaliser la formule : Le syndicat libre dans la profession organisée. »

Terminons par le pavillon de la Presse

Le texte, en noir sur vert, a comme fond le titre énorme de : « Cinquantenaire », que précèdent de chaque côté les dates de 1887 et de 1937 et les nombres de syndicats existant à ces époques. D'un côté, le texte indique comment le Plan de la C.F.T.C. vise à l'amélioration du sort des travailleurs et à l'organisation de la profession et de la production par les réformes qu'il prévoit, et, de l'autre, il donne la liste des services pratiques créés par les nombreux syndicats chrétiens.

Mais la partie la plus importante du panneau est constituée par les manchettes des 47 principaux journaux syndicaux, tirant à 750.000 exemplaires, publiés un peu partout par nos organisations, et parmi lesquels on remarque « Syndicalisme » aussi bien que le journal des concierges parisiens, en passant par les divers organes régionaux (Afrique du Nord tout compris) et fédéraux (Employés tout comme Charcuterie-Salaison...). Enfin, au centre, très saillant, se détache le Plan de la C.F.T.C., duquel toutes les feuilles semblent n'être que le rayonnement.

A ceux nous faisant remarquer que c'est bien peu en regard du Palais du Travail, édifié par la C.G.T., nous objecterons qu'aucune subvention officielle n'est venue favoriser notre effort.

S'il nous avait été alloué les 5 millions de subvention qu'a reçus la C.G.T., nous aurions pu, nous aussi, avoir le Palais du Travail et on n'y aurait pas relevé cette grossière injure aux travailleurs qui les présente, dans ce Pavillon, comme des bâtisseurs de Cathédrales, alors qu'en Espagne, ceux-là même pour lesquels la C.G.T. quête sans arrêt, ont détruit ces mêmes œuvres d'art, car ceux qui, avec leur âme, ont bâti les temples de la prière qui, dans notre pays, font l'admiration du monde entier, n'ont rien de commun avec les déséquilibrés au cerveau louché par les doctrines de haine de Karl Marx.

Accidents du travail

L'application des 40 heures, le calcul de l'indemnité journalière due en cas d'accident pendant le travail.

Des contestations s'élèvent fréquemment au sujet du calcul de l'indemnité, principalement dans les entreprises où la semaine de 40 heures est répartie sur cinq jours. En vue de permettre à nos camarades victimes d'accidents du travail de faire valoir leurs droits, nous indiquons ci-dessous l'article 3 de la loi se rapportant à cette question :

« Pour l'incapacité temporaire, si l'incapacité de travail a duré plus de quatre jours, l'ouvrier ou l'employé a droit à une indemnité journalière sans distinction entre les jours ouvrables, les dimanches et les jours fériés, égale à la moitié du salaire touché au moment de l'accident, à moins que le salaire ne soit variable ; dans ce dernier cas, l'indemnité journalière est égale à la moitié du salaire moyen des journées de travail pendant le mois qui a précédé l'accident ; l'indemnité est due à partir du 5^e jour après celui de l'accident, toutefois elle est due à partir du 1^{er} jour si l'incapacité de travail a duré plus de dix jours ; l'indemnité journalière est payable aux époques et lieux de paie usités dans l'entreprise, sans que l'intervalle puisse excéder plus de 16 jours. »

Pour nos camarades ouvriers payés à l'heure dont, par conséquent le salaire est variable, la loi dit : que dans ce cas, l'indemnité journalière est égale à la moitié du salaire moyen des journées de travail pendant le mois qui a précédé l'accident.

Prenons un exemple : un camarade, accidenté en octobre, a travaillé 22 jours en septembre pour lesquels il a touché 1.320 francs ; son salaire journalier s'établira à 60 francs, l'Assurance sera donc tenue de lui payer une indemnité journalière de 30 francs. Si, au contraire, il avait travaillé la demi-journée ou la journée d, samedi, ce qui revient au même, son indemnité serait calculée sur 26 jours et donc serait moins élevée.

La thèse des Compagnies d'assurances et des Syndicats patronaux étant contraire à la loi, et pour cause, ceux-ci prétendent, en effet, que l'indemnité doit être calculée sur six jours même lorsque les 40 heures sont effectuées en cinq jours ; nos camarades ont donc, s'en tenant très fermement aux dispositions contenues dans la loi, à refuser tout règlement ainsi effectué lorsque l'horaire, dans leur entreprise, est réparti sur cinq jours ; c'est la somme perçue divisée par le nombre de journées de travail effectif qui détermine le salaire journalier ; tout règlement contraire à ce mode de calcul doit être refusé par l'accidenté.

GARANTI DIX ANS...

Tristement symptomatique de l'atmosphère dans laquelle, depuis quelques années, de plus en plus, nous vivons, ce petit placard de publicité que publiât, l'autre soir, un de nos confrères « à grand tirage » :

Masque à gaz
« Le Gallus »
agréé par le Ministère de la Guerre entièrement en caoutchouc moulé, permettant de téléphoner.
Garanti 10 ans.

« Le Gallus », sans nul doute, exagère un tantinet puisque l'efficacité des masques protecteurs reste scientifiquement à être démontrée, et le ministre de la Guerre qui l'agréa apparaît tristement « moulé » pour longtemps...

Mais la conversation téléphonique (« hénorme » trouvaille !) du malheureux... « gallusciné » ne risque-t-elle pas, alors qu'un gaz nouveau, lentement, mais sûrement, s'insinuera à travers son caoutchouc de masque, de s'évanouir en un râle douloureux, précédant son dernier soupir ?

Garanti pour neaucoup plus que 10 ans !

Règlementation du travail

Application en Algérie de dispositions métropolitaines.

Quatre décrets en date du 15 juillet 1937, publiés au « Journal Officiel » du 20 juillet, ont rendu applicables à l'Algérie, avec certains tempéraments :

- Les dispositions réglementaires prises en exécution du Livre II, Titre II du Code du travail (hygiène et salubrité des travailleurs) ;
- Les dispositions réglementaires prises en exécution du Livre II, Titre II du Code du travail (mesures générales de protection et de salubrité et couchage du personnel) ;
- Les dispositions réglementaires prises en exécution du Livre II du Code du travail (hygiène et sécurité des travailleurs) ;
- Le décret-loi du 30 octobre 1935, relatif au régime du repos hebdomadaire et des heures supplémentaires.

L'INFORMATION POUR L'ACTION

Constructions navales
en France
et dans le monde en 1936

La situation des constructions en cours au 1er janvier 1937 dans tout l'univers fait ressortir par rapport à l'année précédente une augmentation du tonnage en achèvement de 708.068 tonneaux en progression de 46 %, tandis qu'en France l'augmentation n'est que de 18 % par rapport au chiffre déjà particulièrement faible de 1935. Ces différents chiffres marquent la situation pénible de la construction navale en France ou, à l'inverse des autres pays, la reprise s'est à peine fait sentir. Il n'est pas jusqu'à la Belgique, autrefois presque inexistante dans le domaine de la construction navale, qui n'ait aujourd'hui un tonnage en construction approchant celui de la France.

A côté du tonnage en construction, il est nécessaire de considérer la production effective des chantiers navals dans le monde au cours de l'année 1936. La liste des lancements se répartit par ordre de grandeur comme suit :

Grande-Bretagne	856.257	1x
Allemagne	379.981	»
Japon	292.861	»
Suède	154.044	»
Etats-Unis	111.885	»
Danemark	97.537	»
Hollande	93.831	»
France	39.308	»
Norvège	35.162	»
Italie	11.345	»

Pour le monde entier, le total des lancements est de 999 navires, représentant un tonnage de 2 millions 117.924 tonneaux, supérieur de 715.124 tonneaux au chiffre de l'année 1935. En France, au contraire, les lancements sont en régression et tombent de 42.783 tonneaux à 39.308 tonneaux.

Parmi les navires mis en service, on compte un nombre toujours croissant d'unités munies de moteurs à combustion interne ; le moteur Diesel affirme ainsi son importance toujours plus grande comme engin de propulsion des bâtiments de commerce.

Les lancements de nos chantiers en 1936 ont porté sur :

- 3 cargos pour un tonnage de 18.000 tonneaux ; 2 charbonniers de 5.000 tonneaux ; 3 bananiers de 10.000 tonneaux ; 1 pétrolier de 1.800 tonneaux ; 1 drague de 4.000 tonnes ; plusieurs petits chalutiers.

Parmi ces navires : 5 sont propulsés par la vapeur, 5 par moteurs Diesel.

La puissance totale est de 18.000 CV pour les moteurs Diesel ; 17.000 CV pour les machines à vapeur.

Extension de
conventions collectives

**INDUSTRIES
METALLURGIQUES
ET MECANIQUES**

Industries métallurgiques, mécaniques, électriques et connexes du département de l'Eure, exception faite du canton de Fleury-sur-Andelle, mais y compris le Manoir (Journal Officiel, du 23 juin 1937).

Industries de métaux du département du Haut-Rhin (Journal Officiel des 12-13 juillet 1937).

Industries métallurgiques, mécaniques et connexes de Calais et environs (Journal Officiel, des 12-13 juillet 1937).

Ouvriers armuriers façonniers travaillant à domicile des arrondissements de Saint-Etienne et Montbrison (Journal Officiel du 13 août 1937).

Industries métallurgiques, arrondissement de Saint-Etienne et Montbrison (Journal Officiel du 13 août 1937).

Arrêtés

rendant obligatoires les dispositions des conventions collectives de travail concernant les rapports :

1° Entre employeurs et ingénieurs, techniciens et employés des maisons d'installations et d'entreprises électriques des départements de la Seine et de Seine-et-Oise (Journal Officiel, du 17 septembre 1937) ;

2° Entre employeurs et ouvriers des industries désignées au groupe 4 L de la nomenclature des industries et professions de la statistique générale de la France des arrondissements de Thionville (Est et Ouest) (J.O., du 17 septembre 1937) ;

3° Entre employeurs et ouvriers des industries désignées au groupe 4 L de la nomenclature des industries et professions de la statistique générale de la France de l'arrondissement de Metz (J.O., du 17 septembre 1937) ;

4° Entre employeurs et ouvriers des industries de la coutellerie et industries connexes de la région de Nogent (J.O., du 17 septembre 1937) ;

5° Entre employeurs et ouvriers du commerce de l'automobile et des industries s'y rattachant des arrondissements de Saint-Etienne et Montbrison (J.O., du 17 septembre 1937) ;

6° Entre employeurs et ouvriers du commerce de l'automobile du département de l'Aube (J.O., du 17 septembre 1937).

Imprimerie Centrale
12, rue St-Siméon,
Bordeaux.

Le Gérant: Henri SINJON.

CHRONIQUE DOCUMENTAIRE

Semaine de 40 heures

RÉCUPÉRATION DES HEURES
PERDUES POUR CAUSE
DE MORTE-SAISON

« Journal Officiel » des 6 et 7 septembre 1937.

Industries de la Métallurgie, de l'Electro-Chimie et Electro-Metallurgie :

« Dans les ateliers et chantiers de construction navale et dans les ateliers de montage et réparation en plein air, de matériel métallurgique, mécanique ou électrique, ou des intempéries provoquent des chomages, la récupération des heures perdues pour cette cause pourra être autorisée par l'inspecteur du Travail, après consultation des organisations patronales et ouvrières intéressées ;

« La récupération des heures de travail perdues par suite des mortes-saisons dans l'industrie de la construction et de la réparation des machines agricoles pourra être autorisée par l'inspecteur du Travail jusqu'à concurrence de 100 heures par an, après consultation des organisations patronales et ouvrières intéressées. »

Arrêté :

Article premier. — La récupération des heures perdues par suite des baisses normales de travail à certaines époques de l'année pourra, jusqu'à nouvel ordre, être autorisée par le service de l'inspection du travail dans la limite de 100 heures par an et d'une heure par jour pour les professions ci-après :

- Industrie horlogère ;
- Fabrication d'appareils pour distilleries agricoles de betteraves ;
- Gravure de rouleaux et de planches pour l'industrie textile ;
- Fabrication des voitures d'enfants et des jouets métalliques ;
- Fabrication des accumulateurs ;
- Electro-metallurgie et electrochimie ;
- Construction de tanks à bière en acier vitrifié ;
- Fabrication d'outils d'agriculture ;
- Fabrication de tuyaux en tôle et coudes plissés pour appareils de chauffage ;
- Fabrication des hameçons.

Chômage dans la Métallurgie

AU 17 SEPTEMBRE 1937

Dans Paris et le département de la Seine, industrie des métaux, on compte 18.812 demandes et 35 offres.

Pour les départements, on compte 25.311 demandes non satisfaites et 470 offres, à savoir : Nord, 10.331 demandes et 6 offres ; Seine-et-Oise, 2.431 demandes et aucune offre ; Loire, 1.789 demandes et 9 offres ; Pas-de-Calais, 1.542 demandes et aucune offre ; Rhône, 1.290 demandes et 2 offres ; Bouches-du-Rhône, 1.283 demandes et 9 offres ; Ardennes, 910 demandes et 2 offres ; Somme, 718 demandes et aucune offre ; Seine-Inférieure, 621 demandes et aucune offre ; Haut-Rhin, 601 demandes et 3 offres ; Loire-Inférieure, 574 demandes et 21 offres ; Haute-Garonne, 348 demandes et aucune offre ; Aisne, 291 demandes et aucune offre ; Gironde, 287 demandes et aucune offre ; Meurthe-et-Moselle, 237 demandes et 8 offres, etc.

Inversement, la Moselle compte plus d'offres (309), que de demandes (16).

Demandes d'emploi non satisfaites pour l'ensemble des départements : 44.123, moins 505 offres, soit 43.618.

Alors que le 17 septembre 1936, elles étaient de : 75.007, moins 265 offres, soit 74.742.

AU 24 SEPTEMBRE 1937

Dans Paris et le département de la Seine, industrie des Métaux (y compris les métaux fins), on compte 18.747 demandes et 34 offres.

Pour les autres départements, dans les Industries Métallurgiques et Mécaniques, on compte 25.297 demandes non satisfaites et 578 offres.

Départements à signaler : Nord, 10.144 demandes et 5 offres ; Seine-et-Oise, 2.664 demandes et 1 offre ; Loire, 1.771 demandes et 8 offres ; Pas-de-Calais, 1.696 demandes et aucune offre ; Bouches-du-Rhône, 1.266 demandes et 11 offres ; Rhône, 1.116 demandes et 4 offres ; Ardennes, 914 demandes et 1 offre ; Somme, 717 demandes et aucune offre ; Seine-Inférieure, 714 demandes et 6 offres ; Haut-Rhin, 581 demandes et 6 offres ; Loire-Inférieure, 570 demandes et 28 offres ; Haute-Garonne, 343 demandes et aucune offre ; Gironde, 269 demandes et aucune offre ; Aisne, 234 demandes et 3 offres ; Meurthe-et-Moselle, 226 demandes et 5 offres, etc.

Demandes d'emploi non satisfaites pour l'ensemble des départements : 44.044, moins 612 offres, soit 43.432.

Alors que le 24 septembre 1936, elles étaient de : 74.125, moins 240 offres, soit 72.885.

LE MOUVEMENT DES PRIX

HAUSSE DES PRIX DE GROS ET DES PRIX DE DÉTAIL

La Statistique générale de la France vient de communiquer les indices caractérisant le mouvement des prix au cours du mois d'août 1937.

PRIX DE GROS

L'indice général non pondéré des prix de gros (45 articles) base 100 en 1914 est de 591 fin août, contre 580 fin juillet, soit en hausse de 11 points. Le tableau ci-dessous donne le détail de l'indice du mois d'août, comparé à ceux de juillet et de juin :

	Fin juin	Fin juillet	Fin août
Indice général	538	580	591
Produits nationaux	564	584	604
Produits importés	491	572	567
Dénrées alimentaires :			
Ensemble	531	554	574
Aliments végétaux	538	564	600
Aliments animaux	509	528	540
Sucre, café, cacao	567	593	590
Matières industrielles :			
Ensemble	544	603	605
Minéraux et métaux	628	713	722
Textiles	460	524	508
Divers	543	582	595

PRIX DE DÉTAIL

A Paris, l'indice pondéré des prix de détail de 34 articles de ménage (base 100 en 1914) est de 615 pour août, contre 600 pour juillet et 590 pour juin. Le même indice pour 29 denrées alimentaires est de 613 pour août, contre 600 pour juillet et 589 pour juin.

Pour la France entière, l'indice concernant les 34 articles de ménage était de 549 pour le 2^e trimestre de 1937, contre une moyenne de 454 en 1936. L'indice concernant les 29 denrées alimentaires était de 548 pour le 2^e trimestre de 1937, contre une moyenne de 452 en 1936.

COUT DE LA VIE

La Statistique générale publie également les indices arrêtés par la Commission régionale chargée à Paris d'évaluer trimestriellement le coût de la vie. Ces indices sont calculés, comme on sait, sur la base 100 en 1914, de même que ceux des prix de détail. Ils représentent le mouvement de la dépense d'une famille ouvrière de quatre personnes.

Le tableau ci-dessous donne les indices du coût de la vie établis pour Paris depuis le début de 1935 :

1935 1 ^{er} trimestre	494
— 2 ^e trimestre	490
— 3 ^e trimestre	469
— 4 ^e trimestre	478
1936 1 ^{er} trimestre	458
— 2 ^e trimestre	497
— 3 ^e trimestre	504
— 4 ^e trimestre	540
1937 1 ^{er} trimestre	581
— 2 ^e trimestre	606

A L'ÉTRANGER

INDICES DES PRIX DE GROS

	Mai 1937	Juin 1937
ALLEMAGNE	106	106
BELGIQUE	693	697
ÉTATS-UNIS	87,4	—
ROYAUME-UNI	128	127
SUISSE	113	112

INDICE DU COUT DE LA VIE ET DES PRIX DE DÉTAIL
(Base 100 en 1914)

	Mai 1937	Juin 1937	Juillet 1937
ALLEMAGNE	125	125	—
BELGIQUE	723	728	740
ÉTATS-UNIS	87	86	—
ROYAUME-UNI	152	155	—
SUISSE	136	137	—

INDICES DE DÉPENSE D'UNE FAMILLE OUVRIÈRE
RAPPORTÉS À LA BASE DE 100 EN 1930
(budget uniforme)

ARDENNES	Février 1937	97,8
Mai 1937	98,3	
CHARENTE	Février 1937	101,4
Mai 1937	106,4	
EURE	Février 1937	87,4
Mai 1937	94,3	
HAUTE-GARONNE	Février 1937	96,8
Mai 1937	100	
LOIRE	Février 1937	102,6
Mai 1937	107,6	
MAINE-ET-LOIRE	Février 1937	95,5
Mai 1937	101,3	
OISE	Février 1937	92,8
Mai 1937	95,7	
PUY-DE-DÔME	Février 1937	96,2
Mai 1937	99,7	

TOUJOURS LA HAUSSE

Et pendant que certains, sous couvert de Démocratie, essaient de réaliser leur monopole syndical, par la plus odieuse des dictatures à l'exemple des régimes totalitaires, le coût de la vie poursuit sa marche ascendante.

Le bulletin mensuel de la Statistique Générale de la France vient de publier une nouvelle série d'indices relatifs au mois d'août 1937, qui ont trait à 29 départements. Nous les comparons, dans le tableau suivant, à ceux de novembre 1936.

	Nov. 1936	août 1937
Ardennes	92	103,4
Ariège	—	97
Aude	—	100,4
Belfort	94,7	109,3
Cantal	91,1	104,7
Charente-Inf ^{re}	93,2	108,4
Corrèze	93,6	102,4
Doubs	89,3	98,5
Eure	85,8	98,2
Gard	87,3	97,8
Gironde	88,9	103,1
Ille-et-Vilaine	90,5	99,9
Isère	90,2	103,4
Loire	98,2	110,1
Loiret	90,2	108,4
Marne (Haute)	95,6	107,6
Meuse	91,8	102,7
Oise	87,6	98,1
Pas-de-Calais	88	101,2
Puy-de-Dôme	92,6	102,5

Allocations familiales

Montant des allocations versées par la Caisse de Compensation dans la Région Parisienne.

60 fr. pour un enfant,
160 fr. pour deux enfants,
310 fr. pour trois enfants,
et 200 fr. par enfant en sus.

Notre situation
sur le marché internationalL'évolution
de la construction
automobile
après l'extension des roues
indépendantes chez
de nombreux constructeurs

Des tentatives sont faites pour remplacer les ressorts de suspension par des barres de torsion. Ce système est déjà adopté sur un certain nombre de voitures de tourisme, notamment les Citroën à traction avant, les Panhard. Plusieurs constructeurs s'intéressent à la question et l'étudient. Il faut envisager la possibilité d'une évolution dans ce sens pour la voiture de tourisme.

Pour les camions, il ne semble pas qu'il soit question de modification de suspension pour le moment. Sans doute, les ateliers de ressorts peuvent s'équiper aisément pour cette nouvelle fabrication, mais l'usinage à effectuer sur les barres ne nécessitant pas un outillage considérable, il est très possible que les constructeurs l'exécutent eux-mêmes. L'évolution du mode de suspension des voitures, si elle se poursuit, peut conduire à une diminution du débouché de ateliers à ressorts dont ceux-ci doivent tenir compte. Déjà en 1935, le tonnage de ressorts à lames utilisés par l'automobile a été inférieur de 10 p. 100 à ce qu'il aurait été sans l'emploi du nouveau type de ressorts.

Les barres de torsion nécessitent un acier spécial. Le métal doit être parfaitement sain. Le moindre défaut superficiel amène la rupture. Les aciéries fines du Centre trouveraient là un débouché au détriment des usines de l'Est et du Nord. Mais, pour une même voiture, le poids d'acier consommé par les barres de torsion n'est que 15 % environ du poids de l'acier nécessaire pour les ressorts à lames.

On a assisté ces dernières années à l'extension de l'emploi de la soudure électrique en ce qui concerne les emboutis proprement dits. Mais cela n'amène guère de changement dans le tonnage de tôle utilisée. L'extension de la soudure à d'autres organes conduirait à remplacer de nombreuses petites pièces forgées ou moulées, par de petites pièces estampées et soudées. Mais le matériel qui serait nécessaire est considérable et ne paraît qu'avec des séries très importantes qu'aucun constructeur français n'a la moindre chance d'atteindre avant longtemps.

La tendance à remplacer des pièces estampées par des pièces moulées, par contre, est à retenir car elle peut avoir des conséquences pour la sidérurgie.

Ford utilise déjà en Amérique des vilebrequins moulés et non estampés Malford, en France, est entré dans cette voie.

D'autres constructeurs, Renault en particulier, estiment avantageux de remplacer certaines pièces d'estampage par des pièces moulées. La question semble à l'étude sérieusement ; déjà les arbres à cames sont sortis en métal moulé.

Il faut signaler aussi l'orientation vers l'emploi des alliages légers dans la construction automobile, qui permettent un allègement de la voiture et, par suite, une économie de consommation.

C'est ainsi que l'on commence à fabriquer en alliage d'aluminium la culasse, ce qui procure, en outre l'avantage d'assurer un taux de compression supérieur en réduisant la consommation de carburant, le bloc-cylindre, le carter de boîte de vitesse, le carter du pont arrière, le carter de distribution, la tubulure d'admission, les pistons, segments de frein, le support de pédales, le support de différentiel, la pompe à huile, les poignées, manivelles, etc... Ces pièces sont coulées en coquille et subissent ensuite un usinage à grande vitesse. Elles reviennent au constructeur actuellement légèrement plus cher que les pièces correspondantes en fonte, mais, par rapport à celles-ci, permettent une économie de poids de l'ordre de 60 %.

La Simca-Cinq est un exemple de cette conquête de l'aluminium.

L'utilisation de ce métal dans la construction des poids lourds, afin d'en diminuer le poids mort, semble pouvoir se développer.

Les métallurgistes ne doivent pas se désintéresser de cette orientation.

On a vu se développer ces dernières années l'emploi des formes aérodynamiques pour les carrosseries. Mais cela n'a même guère de changements dans les tonnages utilisés.

De cette étude sommaire de l'évolution de la construction automobile, nous retiendrons comme pouvant avoir des conséquences pour la sidérurgie : l'emploi de la barre de torsion, la tendance à remplacer les pièces forgées par des pièces moulées, l'utilisation des alliages légers.

Dès le début de la crise, la production française a baissé d'un bon tiers, et, depuis, elle se maintient difficilement à ce bas étage. Au contraire, à l'étranger, après une dépression passagère, la production a retrouvé toute sa vitalité.

Chez nos voisins, en Angleterre et en Allemagne, la reprise a même dépassé les prévisions les plus optimistes. De 1929, à la veille de la crise, la production a doublé en Angleterre et quadruplé en Allemagne.

De ce fait, la France est passée du 1^{er} rang au 3^{me} rang des pays européens producteurs d'automobiles.

Aux dernières nouvelles on apprend que les ventes continuent chez nous à s'amenuiser de plus en plus, de sorte que 1937 s'annonce dès maintenant comme une année très médiocre, après tant d'autres.

L'an passé nous n'avons pas fabriqué la moitié de ce que l'Angleterre a produit (188.000 véhicules contre 461.000, soit 4 contre 10).

Allons-nous tomber au quart de la production de nos voisins ?

Il faut bien reconnaître que le fisc a beaucoup contribué à la crise de notre industrie automobile. Les charges pèsent sur elle et les prix élevés de l'essence et des assurances ont arrêté son essor.

Pour donner un coup de fouet à cette industrie il est temps qu'on songe à alléger les charges qui pèsent sur elle.

La production dans le monde

La France ne vient qu'au
4^e rang, après l'Allemagne

Suivant les statistiques de la S.D.N., la production mondiale des automobiles a été de 5.809.000 véhicules en 1936, soit une augmentation de 655.000 unités (ou 13,6 %) comparativement à 1935.

L'augmentation relative a été plus grande pour les véhicules à usages commerciaux que pour ceux servant au transport des personnes, la part des premiers dans la production totale ayant été de 20 % au lieu de 19 % en 1935.

La production des principaux pays a atteint, en milliers de voitures :

	1935	1936
Etats-Unis	3.947	4.454
Grande-Bretagne	417	481
Allemagne	245	298
France	166	203
Canada	173	162
U.R.S.S.	97	137
Italie	48	48
Tchécoslovaquie	8	11
Autres pays	13	15
	5.114	5.809

Main-d'œuvre
étrangère

Sur la proposition du Ministre du Travail, deux décrets ont été pris à la date du 13 juillet 1937, parus au « Journal Officiel » du 21 du même mois, limitant la main-d'œuvre étrangère dans les industries de la Métallurgie, du travail des métaux, de l'Electro-Chimie et de l'Electro-Metallurgie du département de la Savoie.

L'article 2 qui fixe la proportion des travailleurs étrangers déclare que : dans les établissements ou parties d'établissement où s'exercent toutes les industries de la métallurgie et du travail des métaux, excepté les industries d'electro-metallurgie qui font l'objet d'un décret spécial, la proportion de travailleurs de nationalités étrangères est fixée à 20 % par rapport à l'ensemble du personnel occupé.

Pour l'electro-metallurgie et l'electro-chimie du département de la Savoie, la proportion maxima des travailleurs étrangers se répartit comme suit : arrondissement d'Albertville : 40 % dès l'application du décret ; 30 % un an après l'application du décret. Cantons de Pont-de-Beauvoisin, Saint-Michel-de-Maurienne, Modane : 50 % dès l'application du décret ; 40 % un an après l'application du décret. Reste du département : 35 % dès l'application du décret ; 25 % un an après l'application du décret.

Taxes postales des journaux

Le décret du 15 août 1937 fixant les taxes postales des journaux et écrits périodiques dans le régime intérieur a été modifié par un nouveau décret en date du mercredi 1^{er} septembre 1937, paru dans le « Journal Officiel » de cette date, de la façon suivante :

Jusqu'à 75 grammes 0 fr. 10
de 75 à 100 grammes 0 fr. 15
de 100 à 125 grammes 0 fr. 20
de 125 à 150 grammes 0 fr. 25
de 150 à 200 grammes 0 fr. 30
Ensuite par 50 grammes
ou fraction de 50 gr. 0 fr. 05
Poids maximum : 3 kilogrammes.